



## *Foire aux questions*

# Paris Sport Vacances

### 1. Qui peut s'inscrire ?

Le service Paris Sport Vacances est un dispositif d'animation de la Ville de Paris qui propose à chaque période de vacances scolaires des stages sportifs pour les jeunes âgés de 7 à 17 ans.

### 2. Comment m'inscrire ?

Pour procéder à une inscription, vous devez tout d'abord vous inscrire sur l'espace [Mon Paris](#), site qui regroupe les services numériques de la Ville de Paris. Vous avez besoin au minimum d'une adresse e-mail et d'un mot de passe. Une fois inscrit, vous pourrez vous connecter à Paris Sport Vacances via la page [Paris Sport Vacances](#) et consulter la liste des stages disponibles.

### 3. Comment modifier mon inscription ?

Sur l'interface usager, vous pouvez accéder à vos réservations en cliquant sur **Mon Profil** en haut de page, puis sur **Réservations**. Vous avez alors accès à vos inscriptions et pouvez les annuler depuis cet espace. Les équipes Paris Sport Vacances seront informées automatiquement de cette annulation.

### 4. Puis-je modifier mon mot de passe ?

Pour modifier votre mot de passe, vous devez vous rendre sur le site Mon Paris, dans l'onglet **Mon profil**, rubrique **Données de connexion**.

### 5. J'ai oublié mon mot de passe, comment le récupérer ?

La connexion à Paris Sport Vacances passe d'abord par votre identification dans Mon Paris, site qui regroupe les services numériques de la Ville de Paris. Si vous avez oublié votre mot de passe, il vous suffit de suivre la démarche **Mot de passe oublié** sur la page de connexion afin de le réinitialiser. Vous recevrez un e-mail contenant un lien qui vous permettra de renseigner un nouveau mot de passe.

Une fois votre mot de passe réinitialisé, connectez-vous de nouveau à Mon Paris et vous serez automatiquement redirigé(e) vers votre profil Paris Sport Vacances.

### 6. Comment trouver un stage ?

Une fois connecté à Paris Sport Vacances, au clic sur **Rechercher un stage**, vous aurez accès aux sessions de stages publiés. Vous pouvez affiner votre recherche via différents filtres (disciplines, horaires, arrondissement, etc.). Les stages sont publiés et les inscriptions ouvertes 15 jours avant le début de la session de stages.

### 7. Comment réserver ?

L'inscription est limitée à un nombre de places disponibles. Si des places sont disponibles, vous pouvez inscrire l'enfant directement en suivant le processus d'inscription. Si aucune place n'est disponible, nous vous invitons à cliquer sur **Créer une alerte**, vous serez alors alerté par mail si une place se libère.

## 8. Puis-je annuler une réservation ?

Vous pouvez annuler votre réservation pour un stage gratuit directement depuis le portail d'inscription. Vous ne pouvez pas annuler une inscription pour un stage payant. Toute inscription à un stage payant est définitive. Un remboursement ne peut intervenir que dans des cas bien précis : maladie, décès, déménagement hors Paris, perte d'emploi, annulation du stage du fait de la Ville de Paris. Un justificatif sera demandé pour toute demande de remboursement. Ces éléments sont stipulés dans la charte de règlement des stages qui se trouve sur le site d'inscription.

## 9. Le service numérique PSV est-il compatible avec un téléphone mobile ?

Oui, c'est un service adapté pour tout type de support numérique (ordinateur, smartphone, tablette).

## 10. Je ne comprends pas comment utiliser le nouveau site PSV, comment faire ?

Vous pouvez contacter : la [Gestion Relation Usager](#) ou le 39 75 ou [parissportvacances@paris.fr](mailto:parissportvacances@paris.fr) ou le 01 42 76 30 00

## 11. Comment régler mon stage PSV ?

Par carte bleue sur Internet depuis votre compte Paris Sport Vacances.

La sécurisation des paiements en ligne est assurée par TIPI REGIE Web service – un service proposé par le Trésor Public (DRFIP). Si vous ne pouvez pas payer en ligne, une possibilité de règlement sur place à la Direction de la Jeunesse et des Sport est possible (voir **15. Je ne peux pas payer en ligne, comment faire ?**).

## 12. Quels sont les tarifs des stages PSV ?

Le prix d'un stage dépend du calcul du Quotient Familial basé sur la grille tarifaire commune aux activités de la Ville de Paris. Les montants correspondant aux tranches tarifaires ont été fixés par une délibération du Conseil de Paris.

Le calcul de la tranche tarifaire de l'utilisateur est automatisé via la collecte directe :

- des données de la Caisse d'Allocations Familiales si l'utilisateur est allocataire CAF ;
- des données fiscales si l'utilisateur n'est pas allocataire CAF.

Tarifs :

	Cout par jour	Cout pour un stage de 5 jours	
TARIF 1 - Inférieur ou égal à 234 €	1,28 €	6,40 €	QF 1
TARIF 2 - Entre 234 € et 384 €	3,36 €	16,80 €	QF 2
TARIF 3 - Entre 385 € et 548 €	5,34 €	26,70 €	QF 3
TARIF 4 - Entre 549 € et 959 €	7,82 €	39,10 €	QF 4
TARIF 5 - Entre 960 € et 1 370 €	11,88 €	59,40 €	QF 5
TARIF 6 - Entre 1 371 € et 1 900 €	16,83 €	84,15 €	QF 6
TARIF 7 - Entre 1 901 € et 2 500 €	18,81 €	94,05 €	QF 7
TARIF 8 - Entre 2 501 € et 3 333 €	21,78 €	108,90 €	QF 8
TARIF 9 - Entre 3334 € et 5 000 €	29,29 €	146,45 €	QF 9
TARIF 10 - Supérieur à 5 000 €	35,96 €	179,80 €	QF 10

## 13. Où et comment faire calculer votre tranche tarifaire ?

Le calcul de la tranche tarifaire est automatisé quand vous mettez à jour votre profil via la collecte directe :

- des données de la Caisse d'Allocations Familiales si l'utilisateur est allocataire CAF ;
- des données fiscales si l'utilisateur n'est pas allocataire CAF.

## 14. Si mon/mes enfant(s) a un besoin éducatif particulier

Dans l'hypothèse où un enfant est considéré comme « cas médical » et/ou bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), il convient à la fois de contacter le service par mël à [parissportvacances@paris.fr](mailto:parissportvacances@paris.fr) ou au 01 42 76 30 00) et d'avertir l'éducateur sportif référent le 1<sup>er</sup> jour du stage afin d'en garantir la prise en compte.

### **15. Je ne peux pas payer en ligne, comment faire ?**

Une possibilité de règlement à la Direction de la Jeunesse et des Sports est possible (vous devez le préciser lors de votre réservation sur la plateforme d'inscription). À compter de la date de réservation, un bon de réservation est téléchargeable sur la plateforme (à imprimer en trois exemplaires et à joindre à votre paiement). Le règlement doit être effectué, dans les trois jours pour tout mode de paiement, sur place (**pas d'envoi postal**) à l'adresse ci-dessous. Passé ce délai, toute inscription sera annulée.

**Direction de la Jeunesse et des Sports  
Régie des Établissements sportifs et balnéaires  
25 boulevard Bourdon (rez-de-chaussée)  
75004 PARIS Ouvert du lundi au jeudi 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 15 h 45**

### **16. À quoi correspond l'attestation de réussite au test d'aisance aquatique ?**

Pour certains stages, notamment ceux de sports nautiques, un brevet de natation au nom de votre enfant (brevet de « 50 mètres » ou « Savoir se sauver ») est demandé. Vous devez nous le faire parvenir par mail à [parissportvacances@paris.fr](mailto:parissportvacances@paris.fr). Pour toute information sur l'obtention de ce brevet, vous pouvez consulter : <https://www.paris.fr/pages/tarifs-conditions-d-acces-et-accessibilite-6557#les-tarifs>

### **17. Comment obtenir une attestation de participation à un stage PSV ?**

Pour toute demande d'attestation de participation à un stage PPSV, par exemple pour demander une prise en charge partielle des frais d'activités de loisirs par votre Comité d'Entreprise, faites votre demande par mail à [parissportvacances@paris.fr](mailto:parissportvacances@paris.fr) en indiquant le nom et prénom de l'enfant ainsi que le stage auquel il a participé. Le bureau Paris Sport Vacances vous transmettra par la suite une Attestation de participation.

### **18. Je n'ai pas reçu de confirmation par mail de l'inscription de mon enfant au stage PSV. Que dois-je faire ?**

Le mail de confirmation de réservation est envoyé par la plateforme instantanément après l'inscription, il se glisse parfois dans les courriers indésirables/spams. De plus, le récapitulatif de toutes vos inscriptions se trouve dans l'onglet Mon Profil de votre « compte PSV » ainsi que sur votre compte « Mon Paris ».

### **19. Que faire si je n'ai pas de compte « Mon Paris » et si je n'en ai jamais eu ?**

Afin d'inscrire votre (vos) enfant(s) à ces stages, la création préalable d'un compte Mon Paris sur paris.fr est obligatoire. Ce compte vous permettra par ailleurs de vous abonner aux différentes alertes concernant l'ouvertures des inscriptions aux nombreux dispositifs de la Ville de Paris.

### **20. Comment inscrire mon enfant si je n'ai pas internet ?**

Vous pouvez vous rapprocher

- Du Réseau Parisien d'inclusion Numérique qui recense les lieux où les usagers peuvent se faire aider ou avoir accès à un espace numérique
- Des Espaces Publics Numériques (EPN)
- Des Points d'Information et de Médiation Multi Services (PIMMS) labellisés « France services »
- Des mairies d'arrondissement qui mettent à disposition un espace numérique pour vous informer et vous accompagner dans les démarches administratives en ligne.

### **21. Comment consulter les inscriptions de mon enfant à un stage PSV ?**

Le récapitulatif de toutes vos inscriptions se trouve dans l'onglet Mon Profil de votre « compte PSV » ainsi que sur votre compte « Mon Paris ».

## **22. Est-ce que je peux demander un remboursement si mon enfant est malade et qu'il n'a pas pu aller au stage PSV ?**

Toute inscription à un stage payant est définitive. Un remboursement ne peut intervenir que dans des cas bien précis : maladie, décès, déménagement hors Paris, perte d'emploi, annulation du stage du fait de la Ville de Paris. Un justificatif sera demandé pour toute demande de remboursement. Ces éléments sont stipulés dans la charte de règlement des stages qui se trouve sur le site d'inscription. En inscrivant votre enfant, vous vous êtes engagés à avoir pris connaissance de ce document. Afin d'étudier votre demande de remboursement, merci de nous transmettre par e-mail à [parissportvacances@paris.fr](mailto:parissportvacances@paris.fr) ou par courrier l'original de la facture, votre RIB ainsi que le certificat médical de votre enfant. Le courrier doit être adressé à :

**Paris Sport vacances. 2ème étage bureau 2.29  
Direction de la Jeunesse et des Sport. 25 boulevard Bourdon. 75004 Paris**

## **23. Je ne suis pas le parent des enfants inscrits, puis-je tout de même être prélevé ?**

Oui. Il faudra dans ce cas bien remplir les coordonnées du payeur dans le module de facturation.

## **24. Comment contacter le service PSV ?**

Vous pouvez contacter : la [Gestion Relation Usager](#) ou [parissportvacances@paris.fr](mailto:parissportvacances@paris.fr) ou le 01 42 76 30 00

## **25. Comment créer un compte PSV ?**

Le compte Paris Sport Vacances est personnel et unique. L'inscription au service numérique Paris Sport Vacances se fait en deux étapes. Vous devez tout d'abord vous inscrire sur l'espace Mon Paris, site qui regroupe les services numériques de la Ville de Paris. Vous avez besoin au minimum d'une adresse email et d'un mot de passe. Une fois inscrit, il vous faudra créer votre profil Paris Sport Vacances.

## **26. Comment accéder à mon compte PSV ?**

Pour vous connecter à votre compte Paris Sport Vacances, cliquez ici: [Paris Sport Vacances](#)

## **27. Comment corriger les coordonnées dans mon dossier ?**

Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées depuis votre compte Paris Sport Vacances en ligne. Pour faire les modifications vous-même sur le portail [Paris Sport Vacances](#)

## **28. Comment modifier mes tarifs sur mon compte ?**

Pour nous signaler les changements de tranche tarifaire, merci d'indiquer ce changement via votre compte [Paris Sport Vacances](#)

Le calcul de votre tranche tarifaire en tant qu'usager est automatisé via la collecte directe :

- des données de la Caisse d'Allocations Familiales si vous êtes allocataire CAF ;
- des données fiscales si vous n'êtes pas allocataire CAF.

## **29. Pourquoi me demande-t-on d'indiquer mon adresse mail ?**

Votre adresse mail est votre identifiant de connexion à Mon Paris, qui vous permet notamment d'accéder au site d'inscription à Paris Sport Vacances. Elle vous permet également de recevoir les informations relatives aux stages PSV.